



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Présents : P. AZA-VALLINA, I. BARTHE, J. BOUISSON, G. BOUISSON, C. COURTENS, D. DOUARCHE, A. ESCURET, R. LORIVAL, M. MURIOT, C. TARRAGA.

Excusés : J. MAJRI, D. MASSOL, M. CLUZEL.

Secrétaire de séance : R. LORIVAL

Début de la séance : 18h06

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024

Vote : Pour 8, Abstention 1 (I. BARTHE non présent le 17/06/2024)

2. ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « L'ACHAT D'ENERGIES, DE FOURNITURES/SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE »

Mme le Maire rappelle que la commune a des besoins pour ce qui concerne l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et que la mutualisation présente un intérêt pour la commune au regard de ses besoins propres car elle permet d'effectuer plus efficacement des opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix. Elle rappelle que les syndicats d'Energies de l'Hérault et du Gard s'unissent pour constituer un groupement de commandes, avec des personnes morales de droit public et de droit privé à titre accessoire afin de passer des marchés ou des accords-cadres sur la base de prix compétitifs et indique que HERAULT ENERGIES (Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault) sera le coordonnateur du groupement. Elle informe donc de la dissolution du précédent groupement de commande et de la nécessité par conséquent d'adhérer au prochain. Madame le maire invite le conseil municipal à délibérer.

C. COURTENS interroge sur la rémunération du Syndicat départemental HERAULT ENERGIES. Madame le Maire lui répond que la participation financière aux frais de gestion sera très modique.

Vote : Pour Unanimité (9)

18h16 Arrivée D. DOUARCHE

3. LOCATION SAISONNIERE-JUILLET ET AOUT 2024 - GITE N 04 BASE DE PLEIN AIR

Madame le Maire rappelle que le gîte N 04 de la Base de Plein Air se trouve exceptionnellement vacant en cette saison estivale 2024. Elle informe l'assemblée que, compte-tenu des difficultés des entreprises locales à recruter des saisonniers sur le territoire, se pose le problème de l'hébergement de ces jeunes travailleurs et soumet à la délibération du Conseil Municipal la possibilité de louer ce gîte à un travailleur saisonnier, recruté sur la commune. Madame le maire propose de fixer le montant de la location à 200 € par mois. Madame le maire invite le conseil municipal à délibérer.

Vote : Pour Unanimité (10)

4. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA CDCMC-BÂTIMENT « MAISON DES MONTAGNES DU CAROUX »

Mme le Maire informe le conseil que, lors d'une réunion avec la cdcmc en présence du Président de celle-ci, M. Josian Cabrol, un projet de convention relatif à l'occupation d'une partie du bâtiment qui accueillera l'Agence Postale a été débattu. L'occupation sera consentie moyennant une participation financière qui intégrera une redevance liée à la part communale dans le financement à laquelle s'ajouteront des charges de fonctionnement calculées au prorata des surfaces occupées dans le bâtiment et que la cdcmc titrera semestriellement. La redevance de la commune sera échelonnée sur 9 ans (durée de la convention).

C. COURTENS souligne que certains articles de la convention sont inutiles.

Mme le Maire indique que des justificatifs devront impérativement être fournis par la cdcmc lorsqu'elle titrera les charges. Elle ajoute qu'il est convenu que le nettoyage des toilettes sera pris en charge par la commune et ne donnera donc pas lieu à un paiement de charges.

Les élus conviennent néanmoins qu'il reste certains points à éclaircir au niveau juridique. La décision est par conséquent reportée en attente de précisions et d'ajustements sur ces points. Mme le Maire reprendra contact avec la cdcmc.



5. QUESTIONS DIVERSES

- C. COURTENS informe que, concernant les travaux de reprise du portique du bâtiment « Maison des Montagnes du Caroux », un retard de certification a entraîné un délai supplémentaire de 5 semaines. Les travaux débiteront donc le 3/07/2024 pour une durée 2 semaines. Il ajoute que les abords du bâtiment ont été aménagés de façon provisoire par le service technique communal. Le déménagement de l'office de tourisme est prévu le 12 juillet ainsi que celui de l'Agence Postale.
- Madame le Maire informe d'une formation organisée par le CFMEL (Centre de Formation des Maires et Des Elus Locaux) concernant la cabanisation à laquelle elle a participé ainsi que C. COURTENS et R. LORIVAL, en présence du Substitut du procureur de la république et de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Les procédures ayant été précisément détaillées lors de cette formation, les élus vont pouvoir enclencher des actions.

Fin de la séance : 19h20

Le secrétaire de séance :

R. LORIVAL

Le Maire :

Arielle ESCURET

